

COMMUNIQUÉ DE PRESSE*Paris, le 23 mai 2024***LOI D'ORIENTATION AGRICOLE :
QUI VEUT LA DESTRUCTION DU MODÈLE FRANÇAIS
DES FERMES FAMILIALES DE PORCS, VOLAILLES ET ŒUFS ?**

Au moment où est débattue la Loi d'Orientation Agricole, les interprofessions françaises du porc (INAPORC), des volailles de chair (ANVOL) et des œufs (CNPO) s'interrogent sur la mise en place délibérée des conditions de disparition du modèle des élevages français, essentiellement composés de fermes familiales de taille moyenne. Alors que le Gouvernement a promis une simplification des procédures agricoles lors du Salon International de l'Agriculture, les parlementaires se voient systématiquement refuser le dépôt des amendements allant en ce sens.

Les interprofessions du porc, des volailles de chair et des œufs, unies dans leur volonté d'assurer la souveraineté alimentaire du pays, constatent aujourd'hui que les élevages sont entravés par une surtransposition des règles environnementales européennes par les autorités françaises. C'est pourquoi elles demandent au Gouvernement de tenir ses promesses en soutenant activement le dépôt des amendements des parlementaires visant à supprimer les contraintes additionnelles imposées par la France aux élevages de taille moyenne dans le cadre de la nomenclature des ICPE - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

En effet, il faut savoir que les autorités françaises abaissent le seuil d'application des règles environnementales fixées par l'Union européenne : 40 000 têtes pour les poulets au lieu des 80 000 voulues par l'Europe, 2 000 têtes pour les porcs contre 3 000 en Europe et 40 000 pour les poules pondeuses contre les 65 000 retenues dans les autres pays européens.

En l'état, il s'avère donc impossible d'assurer le renouvellement des générations des éleveurs en France : enjeu stratégique pour l'avenir agricole. La réglementation ICPE mise en place en France empêche la reprise des fermes de tailles moyennes. D'ici 10 ans, 1/3 des élevages de la filière porcine pourraient ainsi disparaître, étant aujourd'hui dirigés par des agriculteurs de plus de 55 ans.

Alors que la France est tout juste autonome en viande porcine avec 101 % d'autosuffisance, tout comme en œufs, à hauteur de 99 %, et qu'elle importe la moitié des poulets qu'elle consomme, la persistance de cet excès de zèle aboutirait à la disparition du modèle familial français et à la bipolarisation des filières. Seuls survivraient les plus petits élevages, non concernés par les contraintes imposées par la France et dont la production est marginale à l'échelle du pays, et les plus grands, suffisamment importants pour les supporter. Au contraire, le modèle familial disparaîtrait puisque les éleveurs ne pourraient pas transmettre leurs élevages aux nouvelles générations, bloquées par des barrières réglementaires et administratives infranchissables.

Les Interprofessions INAPORC, ANVOL et CNPO en appellent donc à un sursaut du Gouvernement, qui a entre ses mains le pouvoir de sauver le modèle familial des élevages français auquel sont attachés les citoyens-consommateurs ou de détruire toute chance d'assurer la souveraineté alimentaire du pays. Les Interprofessions lui demandent de soutenir les amendements déposés par les parlementaires pour mettre un point final au traitement volontairement inéquitable des élevages français par rapport à leurs homologues européens.

À propos de l'Interprofession ANVOL :

ANVOL est l'interprofession volaille de chair. Créée dans la dynamique des États Généraux de l'Alimentation, ANVOL a été officiellement reconnue par arrêté en septembre 2018. Elle réunit 20 organisations représentatives de l'ensemble des maillons de la filière de la volaille de chair : depuis l'accoupage jusqu'à la distribution et la restauration.

La filière Volaille de Chair représente environ 100 000 emplois en France, dont 34 000 dans les élevages, pour un chiffre d'affaires d'environ 6,8 milliards d'euros en sortie abattoirs.

ANVOL pilote un plan de filière ambitieux dont l'objectif majeur est la reconquête du marché national, tout en prolongeant les actions en faveur du bien-être animal et la préservation de l'environnement.

À propos du CNPO :

Le CNPO est l'Interprofession de l'œuf représentant chacun des maillons de la filière œuf, des accouveurs à la distribution en passant par les éleveurs, il regroupe huit organisations (onze avec la distribution FCA/FCD et les Fromagers de France). Le CNPO a été reconnu par les Pouvoirs publics le 12 mars 1996.

Chargé de contribuer au développement et à la prospérité des différentes branches de la filière ponte, il a donc pour objectifs principaux d'assurer le contact entre les organisations professionnelles, de représenter les acteurs de la filière auprès des instances nationales, européennes et internationales, de réaliser des actions d'information et de communication en vue de développer le marché de l'œuf, d'entreprendre des actions techniques pour développer et améliorer la production et la transformation, de servir de cadre aux accords entre l'ensemble des partenaires.

À propos d'INAPORC :

INAPORC est l'interprofession nationale porcine. Elle rassemble tous les métiers de la filière porcine française : fabricants d'aliments pour les porcs, éleveurs, coopératives, abatteurs-découpeurs, industriels de la charcuterie-salaison, grande distribution, artisans bouchers et charcutiers-traiteurs, restauration collective. La filière porcine représente 130 000 emplois sur le territoire français dont 25 000 en élevage.

Arnault, Sandra & l'équipe Adocom
Service de Presse INAPORC - ANVOL - CNPO
vous remercient de votre attention.
Tél. : 01 48 05 19 00 – Courriel : adocom@adocom.fr

**ADOCOM®-RP**
AGENCE DOGNIN COMMUNICATION